

DELIBERATION N° 038

REFECTION PARTIELLE DU REVETEMENT DU MOLE DE
LA GARE MARITIME DE L'ILE D'YEU
ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MAI 2023

Le môle de la Gare Maritime du port de l'île d'Yeu, dans sa conception initiale, est un quai plein constitué d'un enclos vertical en béton armé confinant un remblai interne supportant une dalle en béton armé.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée souhaite procéder à une réfection partielle du dallage en béton du môle et plus précisément :

- la réfection des scellements de regards,
- les réparations localisées du dallage,
- le reprofilage arrière du couronnement.

Le coût estimatif des travaux ressort à de 42 020 € HT, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Organismes	Taux de participation	Montant HT
Conseil Départemental	62,40%	26 220,48 €
CCI autofinancement	37,60%	15 799,52 €
TOTAL HT		42 020,00 €

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le lancement des travaux de réfection partielle du revêtement du môle de la gare maritime de l'île d'Yeu et la démarche administrative de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Quorum : 19
Votants : 19
Votes "pour" : 19
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

